



## Dalles polystyrène est ce interdit? Retrait de ma caution ?

Par **Marjo13**, le **28/02/2015 à 08:55**

Bonjour

Je suis locataire dans un HLM que je vais bientôt quitter lors de l'état des lieux entrant des dalles de polystyrène étaient placés sur les plafonds du séjour 2 chambres halle d'entrée et cuisine mais n'ont pas été spécifiées sur l'état des lieux.

Sur aucune papier ni état des lieux entrant ni bail il n'est spécifié qu'il est interdit de poser ce genre de dalles.

A la pré-visite état des lieux la gardienne me demande si je suis d'accord pour perdre ma caution de 367 euros car ces dalles sont interdites et qu'ils vont devoir refaire tous les plafonds j'ai refusé.

Est-il vrai qu'il existe une loi qui interdise ces dalles dans un logement privatif type HLM je suis entré dans l'appartement en novembre 2008.

Merci pour votre réponse